

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 644

présenté par
M. Blazy
et les membres du groupe socialiste et apparentés

ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase de l'alinéa 11 de cet article, après le mot :

« lutte »

insérer les mots :

« pour la prévention de la délinquance et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.